

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438 - 00127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRÉSIDENT**

**Objet : Réalisation d'un itinéraire en mode doux entre les communes de Montbert et de Geneston**

Pour atteindre un objectif de 4% de part modale vélo, Grand Lieu Communauté a décidé d'aménager des **liaisons cyclables d'intérêt communautaire**. Celles-ci serviront en particulier les **déplacements utilitaires (du quotidien)**, en reliant les bourgs et les nombreux parcs d'activités des 9 communes du territoire. Ces liaisons offriront aux habitants et actifs des itinéraires vélo bien identifiés, continus, pratiques et praticables.

L'itinéraire 93a est destiné à relier les communes de Montbert et de Geneston.

Le coût prévisionnel de ces travaux de réhabilitation est estimé à **681 442.80 € HT**.

Le financement de ce projet est envisagé avec l'aide de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de 2025.

Aussi, afin de contribuer au financement de ce projet,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022 donnant délégation au Président pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés,

**VU** la circulaire préfectorale du 21 novembre 2024 portant sur l'appel à projets pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités dont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – année 2025 ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :**

**Article 1 : D'ARRETER** le montant de l'opération relative à la **réalisation d'un itinéraire en mode doux entre les communes de Montbert et de Geneston à xxx xxx € HT.**

**Article 2 : D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération qui s'articule comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>DEPENSES</b>		
Maîtrise d'œuvre	36 000.00 €	
Travaux	627360.80 €	
Frais annexes	18 082.00 €	
<b>RECETTES</b>		
DETR 2025		175 000.00 €
Département Loire-Atlantique		170 350.00 €
Autofinancement		336 092.80 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>681 442.80 €</b>	<b>681 442.80 €</b>

**Article 3 : DE SOLLICITER** une aide financière de **175 000 €** au titre de la DETR 2025, pour contribuer à la **réalisation d'un itinéraire en mode doux entre les communes de Montbert et de Geneston.**

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20241216-DE247\_P161224-DE



Acte n° : DE247-P161224

Publié sur le site internet le : **27/01/25**

Fait à La Chevrolière, le 16 décembre 2024

Le Président,

Johann BOBLIN,